## Nouvelle Calédonie: Les surcharges diagonales



Le 24 juin 1892, le Directeur de l'intérieur prend, au nom du Gouverneur E. Laffon, un arrêté n° 88 "prescrivant l'impression des mots NOUVELLE-CALEDONIE sur les timbres-poste de la Colonie".

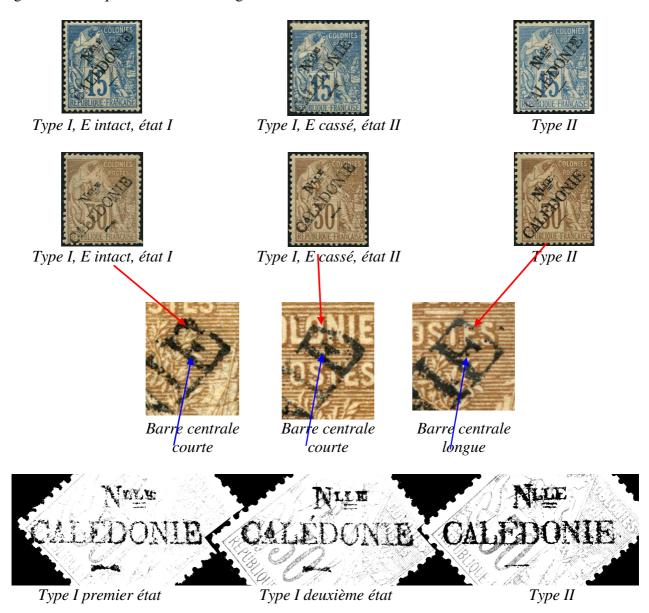
Cet arrêté est basé sur la dépêche ministérielle du 1<sup>er</sup> décembre 1891 concernant l'adoption pour les colonies de nouveaux types de timbres-poste. Cette décision est à l'origine de nombre de surcharges aux Colonies françaises.

C'est également l'acte de naissance officiel des timbres qui nous intéressent ici

## Les surcharges :

Les surcharges ont été très soigneusement apposées sous le contrôle d'une commission, nommée par l'arrêté précité.

Les timbres en stock à la Nouvelle Calédonie furent surchargés en diagonale. Deux cachets furent successivement employés, le type I qui dans son état initial présente le E intact, cette lettre subit assez rapidement un accident qui modifie l'aspect de la barre horizontale supérieure, ce qui constitue l'état II. Un second cachet est confectionné, il se différencie du premier par la barre centrale du E qui est plus longue. C'est ce que montrent les images ci-dessous.









Type II

Notez la différence entre la couleur de l'encre de l'oblitération et celle de la surcharge

Quel que soit le type, les surcharges présentent des caractéristiques communes : elles sont soigneusement appliquées, avec la même inclinaison. L'encre employée est toujours la même : noire, grasse, présentant des granularités visibles même avec un faible grossissement.

Il est certain que les surcharges ne furent pas apposées par le bureau de Poste de Nouméa – mais dans un endroit surveillé, avec du matériel adéquat. La régularité de frappe, l'absence de doubles surcharges et autres « variétés » montrent bien que le travail fut consciencieusement effectué.

Les timbres en stock furent surchargés en fonction des besoins et non systématiquement valeur par valeur. En effet certaines valeurs sont connues avec les trois empreintes tels les 15 c et 30 c reproduits au début de ce texte, ce qui serait impossible si on avait surchargé TOUS les timbres d'une valeur avant de surcharger ceux des autres valeurs.

Il y avait environ quarante bureaux de Postes à l'époque en Nouvelle Calédonie. On peut raisonnablement supposer que les timbres sans surcharge dont ils disposaient furent remplacés par ceux surchargés; des timbres sans surcharge revinrent à Nouméa pour y être surchargés. Le type I est le plus rare, sous ses deux états.

Jusque là, tout parait clair et simple. Malheureusement des faux furent rapidement fabriqués par deux employés du bureau de poste de Nouméa, ils inondèrent le marché philatélique, friand de toutes les nouveautés. Ces faux, que l'on peut rencontrer sur lettres locales, proviennent d'une griffe similaire au type II.

Il est quasiment impossible d'indiquer les différences entre les deux, les deux cachets étant quasiment semblables, pas de « points de repères » si chers à certains. Mais il y a un moyen pour éliminer les falsifications. Les faussaires n'ont pas pu utiliser l'encre, si caractéristique, qui a servi pour les surcharges authentiques. L'apposition manuelle des fausses surcharges est un indice supplémentaire.



Surcharge authentique



Fausse surcharge

Il est simple d'examiner l'encre de la surcharge. Ainsi qu'il l'a été indiqué, l'encre des surcharges est fort différente de celle des oblitérations.

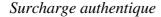


Surcharge authentique



Fausse surcharge







Fausse surcharge

Les images sont agrandies six fois.

L'encre employée pour effectuer les surcharges authentiques est très grasse, d'un noir intense et très granuleuse, ce qui donne un aspect mal défini au contour des lettres.

Toutes ces fabrications frauduleuses locales sont de la même provenance et présentent les mêmes caractéristiques : une encre assez maigre et fluide, une frappe plus ou moins régulière.

Les faussaires ont poussé l'imagination jusqu'à surcharger des timbres qui ne pouvaient l'être :





Ces deux timbres n'ont jamais reçu de surcharge authentique.



Lettre ayant réellement circulé, affranchie avec un timbre faussement surchargé



POSIES SOLUTION OF THE PROPERTY OF THE PROPERT

Surcharge authentique

Surcharge fausse, oblitération authentique.

Dans l'image présentée la surcharge frauduleuse est apposée avec de l'encre noire, mais cette encre n'a aucun rapport avec celle de la surcharge authentique.

On pourrait multiplier les exemples, il semblerait que les fausses surcharges effectuées sur place, en Nouvelle Calédonie, soient plus nombreuses que les surcharges authentiques ; ce qui est avéré pour certaines valeurs, par exemple pour le 40 c au type Sage dont les exemplaires authentiques sont vraiment rares.





Fausses surcharges

Les surcharges authentiques ont été apposées avec soin, pas de double surcharge, pas de surcharge renversée ni de timbre sans surcharge tenant à un timbre surchargé.

D'autres falsifications ont été effectuées ailleurs qu'en Nouvelle Calédonie, en particulier en métropole. Toutes les reproductions des empreintes existent, au type I dans les deux états, comme au type II.





Fausses surcharges

Quelle que soit la fabrication, l'encre des fausses surcharges est toujours différente de celle employée à Nouméa pour effectuer les surcharges authentiques.

La recherche de « points de repères » n'est pas une méthode d'expertise, cela peut être parfois un moyen parmi d'autres. Dans le cas présent l'examen de la nature de l'encre permet d'éliminer la quasitotalité des fausses surcharges. D'où l'importance d'employer un instrument optique de qualité et un éclairage adapté.

Ceux qui voudraient aller plus loin consulteront avec profit l'ouvrage "La Poste en Nouvelle Calédonie" Tome I de 1859 à 1902 Livre II Timbres et Tarifs. **Jean-Denis Ladiesse**, Éditions du GRHOC 2003 (*Groupe de recherche en histoire océanienne contemporaine*), qui est consacré à la philatélie Néo calédonienne de 1859 à 1902.